

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° II-2250

présenté par

Mme Riotton, M. Roseren, Mme Rossi, M. Fugit, M. Rudigoz, Mme Lardet, M. Pellois, M. Vignal,
M. Testé, M. Colas-Roy, M. Perrot, Mme Meynier-Millefert, M. Zulesi, M. Rebeyrotte et
M. Ardouin

ARTICLE 55**Mission « Investissements d'avenir »**

À l'alinéa 7, après le mot :

« écologique »,

insérer les mots :

« et la décarbonation de l'économie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce nouveau Programme d'investissements d'avenir permet de poursuivre le soutien à l'innovation économique et sociale pour consolider ou développer les positions françaises dans les domaines d'avenir et augmenter le potentiel de croissance de notre pays. Le gouvernement a fait de la transition écologique un des axes majeurs de son plan de relance, notamment par le biais de la décarbonation de l'économie. Cet amendement vise à ce que les projets financés dans le cadre du PIA 4 contribuent à accélérer cette décarbonation, pour ne plus opposer économie et écologie.